www. pourmoicestnon.com

référendum
Pour moi c'est NON
Une autre Europe est possible !

POUR LE DROIT AUX SERVICES PUBLICS EN EUROPE LE 29 MAI IL FAUT DIRE "NON"

La concurrence l'emporte toujours et tout le temps

> Le respect de la concurrence libre et non faussée est le principe central et incontournable de la Constitution européenne. A tel point qu'en cas de guerre ou de troubles graves d'ordre public le texte a même prévu des mesures pour sauvegarder la concurrence *(article III-131)* ! Dans de telles circonstances, d'autres auraient plutôt pensé à préserver les vies humaines et la subsistance des populations…

De simples dérogations très limitées

> Face à la norme suprême de "la concurrence libre et non faussée", ce que la Constitution appelle les "services d'intérêt économique général" ne sont que des exceptions rigoureusement limitées. Sont a priori interdites toutes les mesures en faveur des services publics qui seraient contraires aux principes de la libre concurrence *(III-166-1).* Des Etats peuvent essayer de justifier si ils démontrent qu'ils sont nécessaires à l'accomplissement des missions de service public *(III-166-2)*, mais c'est la Commission et elle seule qui autorisera les dérogations éventuelles *(III-166-3)*. Le traité constitutionnel réussit ainsi l'exploit de confier la protection des services publics à l'organe dont la politique constante depuis 15 ans consiste à les démanteler.

Les aides publiques interdites

> *L'article III-167* rappelle que toutes les aides publiques qui pourraient fausser la concurrence sont interdites. C'est sur cette base que la Commission a par exemple bloqué pendant plus de 4 ans le Plan français de développement du Fret ferroviaire, et ne l'a approuvé qu'une fois l'essentiel des aides publiques abandonné. Même blocage quand l'Etat français voulait aider au sauvetage d'Alsthom. On n'aurait jamais pu lancer Airbus, la fusée Ariane ou le TGV grâce à des subventions publiques massives si un tel dogmatisme libéral avait été appliqué.

Les citoyens privés de tout contrôle sur la politique de concurrence

> La Commission est toute-puissante et irresponsable en matière de concurrence. Il s'agit d'un domaine réservé : ni les Etats ni le Parlement européen n'ont leur mot à dire *(art III-165)*, à la différence par exemple du Pacte de stabilité, qui relève en dernier ressort du Conseil représentant les chefs d'Etat européens.

>>>

TRACT À REPRODUIRE SANS MODÉRATION... TRACT À REPRODUIRE SANS MODÉRATION... TRACT À REPRODUIRE

Les fausses “avancées” dont on vous parle

On entend parfois que la Constitution protégerait pour la première fois les services publics. C’est faux ! Certes, elle proclame que l'Union européenne "reconnaît et respecte" "l'accès aux services d'intérêt économique général" (II-96). Mais elle le faisait déjà dans le traité d'Amsterdam où elle faisait en plus figurer ces services parmi les objectifs et les valeurs de l'Union européenne. Ils en ont été enlevés cette fois-ci. Mais surtout, les "services d'intérêt économique général" n’ont rien à voir avec les services publics car ils sont soumis par principe à la concurrence.

Commandez le badge !

Gouvernement Raffarin / Constitution européenne : c’est une même politique

La libéralisation programmée des services publics par la Constitution européenne est menée en France par le gouvernement Raffarin. L'ouverture à la concurrence du courrier, de l'électricité et du gaz, accélérée par la droite, introduit une logique de rentabilité dans les services publics, avec des fermetures de bureaux de poste et des hausses de tarifs à la clef. La privatisation des services publics est le débouché logique de cette politique. En dépit de l'échec de la privatisation de France Télécom, le gouvernement Raffarin s'apprête ainsi à privatiser EDF et GDF.

Ils annoncent la couleur !

“La Commission a reçu un mandat très clair des Etats membres pour les années à venir : moins d'aides d'Etat.”

Nelly KROES, commissaire européenne à la Concurrence, Les Echos, mercredi 26 janvier 2005.

“La Commission cherchera de nouveaux moyens pour supprimer les entraves à la concurrence dans le secteur postal, notamment les privilèges aux anciens monopoles [les services publics]. […] On peut espérer voir une complète libéralisation d'environ 60 % du secteur des lettres avant la fin 2007, au-delà des objectifs fixés par la directive postale de 2002. […] Une définition plus claire du service universel postal pourra mériter une plus grande attention dans les prochaines années.”

Commission européenne, Rapport d'étape sur la libéralisation du marché postal, mars 2005.

“Le dispositif français de crédit d'impôt recherche [aide pour les entreprises qui investissent dans la recherche] entrave la libre prestation des services”.

Cour de Justice des Communautés européennes, arrêt du jeudi 10 mars 2005 déclarant cette aide publique française illégale au regard du droit européen de la concurrence.

✂----------

❒ **Je soutiens la campagne contre la constitution européenne de l’association Pour la République Sociale - fondateur Jean-Luc Mélenchon**

❒ **Je verse ..... € pour soutenir le financement de cette campagne**

❒ **Je verse 1,50 € je reçois un badge** ❒ **Je verse 13 € je reçois 10 badges**

0% financement public 100% financement citoyen

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Tél. : .....

Mail : .....

PRS Pour la République Sociale

Coupon à renvoyer à : **Pour moi c’est NON BP30007 - 91301 Massy cedex** • Site internet: **http://www.pourmoicestnon.com**